Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20261117-2026_11_08-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	26

Vote
A la majorité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le : 18 NOV. 2026
Et
Publication sur le site internet de la commune :
18 NOV. 2026

L'an 2026, le 17 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur LE FRÊCHE Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.

Présents : M. LE FRÊCHE Antoine, M. LEMARCHAND Régis, Mme ASPLIN Marie, M. COULOMBEL Ludovic, M. GALLÉE Franck, Mme JÉZÉQUEL Marianne, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, Mme LE FRESNE Claire, M. GAULTIER Claude, M. MAURIN Olivier, M. FAYOUX Thomas, Mme FRIKECH Estelle, M. LEJOP Samuel, Mme HAMONIC Nadine, M. BRUNEAU Eddy, Mme MIGAUD Kristell, Mme DAL PONTE Anne, M. VILBOUX Michel, Mme MOREL Anne-Claire, M. JOUBERT Jérôme, Mme THÉZÉ Laure

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : Mme MÉNÉZO Isabelle à M. GAULTIER Claude, Mme COHAN Pascale à M. RÉMINIAC Jean-Pierre, M. ANDRÉ Yann à M. GALLÉE Franck, Mme BÉTHUEL Dany à M. COULOMBEL Ludovic, Mme TUDAL Agnès à Mme LE FRESNE Claire, M. VALLET Laurent à Mme MIGAUD Kristell

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.11.08	**VIE SPORTIVE** **Convention d'objectifs et de moyens avec l'USSG "Union Sportive de Saint-Gilles"**	**M. RÉMINIAC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant que le renouvellement des conventions entre la commune de Saint-Gilles et l'association "USSG" est nécessaire pour déterminer les objectifs et les moyens mis en œuvre par les deux partenaires,

Après avis de la Commission "Affaires Générales - Vie Associative - Vie Culturelle- Vie Sportive" du 3 novembre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RÉMINIAC,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Pascal COHAN, Kristell MIGAUD et Laurent VALLET ne prennent pas part au vote.

A la majorité (vote au scrutin ordinaire)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20261117-2026_11_08-DE

Article 1 : Approuve les termes de la convention d'objectifs et de moyens jointe à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2027, pour 3 ans.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents ou avenants s'y rapportant.

Article 3 : Dit que la présente délibération abroge la délibération n° 2024.04.07 du 9 avril 2024.

Article 4 : Monsieur le Maire, et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

MAIRIE DE SAINT GILLES (35590)